

## TRI du Dijonnais



**Identifiant du TRI** FRD\_TRI\_DIJON  
**Région(s)** BOURGOGNE  
**Département(s)** CÔTE-D'OR

### Liste des contributions des parties prenantes

Nom structure	Synthèse avis de la structure
<b>La Présidente de la Commission Locale de l'Eau – SAGE du bassin de l'Ouche</b>	Avis favorable sur la cartographie du TRI, avec une remarque sur le périmètre du TRI. Se demande pourquoi les communes de CRIMOLOIS et de FAUVERNEY ne sont pas incluses dans le périmètre du TRI, alors que celles de MARSANNAY LA COTE et de PERRIGNY LES DIJON s'y trouvent ?
<b>La Présidente de la Commission Locale de l'Eau – SAGE du bassin de la tille</b>	S'interroge quant à la portée juridique de la cartographie de la crue millénale. Manque d'information claire quant au portage et à la gouvernance de l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation, sachant que la commission « cadre de vie / aménagement du territoire » de la CLE a proposé comme orientation stratégique de « contribuer à l'élaboration de cette stratégie »
<b>Le Président de la Communauté de l'agglomération dijonnaise</b>	Note la diminution de la part de la population dijonnaise de 30 % à 10 % et de l'emprise du territoire dijonnais entre la cartographie de l'enveloppe approchée des inondations potentielles et celle du scénario extrême cartographié. Relève qu'il n'y a aucune conséquence en termes d'urbanisme ou d'aménagement pour l'emprise de la crue millénale. Propose d'indiquer la période de retour des 3 occurrences retenues dans la cartographie et de matérialiser l'enveloppe de crue millénale par une trame hachurée et non un aplats comme dans les PPRNi.
<b>M le maire de la commune de DIJON</b>	Note la diminution de la part de la population dijonnaise de 30 % à 10 % et de l'emprise du territoire dijonnais entre la cartographie de l'enveloppe approchée des inondations potentielles et celle du scénario extrême cartographié. Relève qu'il n'y a aucune conséquence en termes d'urbanisme ou d'aménagement pour l'emprise de la crue millénale.
<b>M le maire de la commune de NEUILLY LES DIJON</b>	Avis favorable sans remarques.

<b>M le président du conseil général de la Côte d'or</b>	Pas de remarques particulières quant au périmètre tracé. Une interrogation sur l'opportunité d'inclure les communes d'ARC SUR TILLE, REMILLY SUR TILLE et MAGNY SUR TILLE pour le scénario extrême.
--	--

## Avis de synthèse et proposition du service pilote du TRI

Concernant le périmètre du TRI dijonnais, celui-ci a été défini d'après les critères de continuité d'un bassin de vie (emploi et population) dans une zone à risque important d'inondation, quel que soit l'origine de l'inondation. Le choix de ne pas retenir les communes de CRIMOLOIS et de FAUVERNEY résulte du fait que les emplois et la population sont peu impactés par le phénomène d'inondation alors que le choix de retenir les communes de MARSANNAY et PERRIGNY est dû à la continuité du bassin de vie de l'agglomération dijonnaise et aux phénomènes de ruissellement du coteau. Ces phénomènes seront à étudier dans une seconde phase de la cartographie du TRI dijonnais. Il est à noter que la commune d'ARC SUR TILLE est incluse dans ce périmètre, pour les 3 scénarios.

Il faut rappeler que la cartographie de la crue millénaire apporte des éléments de connaissance pouvant servir pour la gestion de crise. Celle-ci n'a pas vocation à être utilisée comme document réglementaire pour l'urbanisme.

La remarque concernant le manque de clarté pour l'élaboration de la stratégie locale a été prise en compte. Plusieurs réunions vont être organisées afin de définir un porteur de cette stratégie mais également d'en définir son contenu. Ces réunions pourraient s'organiser sous forme de groupe de travail par thématiques telles que, la vulnérabilité du territoire, l'aménagement du territoire et la culture du risque et la communication.

Concernant la diminution du pourcentage de la population impactée par l'inondation entre la première approche et la cartographie définitive, celle-ci résulte d'une connaissance affinée de l'enveloppe inondable.

Enfin concernant la sémiologie des cartes celle-ci a été fixée pour l'ensemble du bassin RM pour une meilleure lisibilité d'ensemble. La proposition de modification pourra être vue lors de la co élaboration de la stratégie locale.



